

Groupe Principal du Mouvement SUN

Mandat du GROUPE PRINCIPAL DU MOUVEMENT SUN

1. Raison d'être du Groupe principal du Mouvement SUN

- 1.1. Assumer la responsabilité globale des progrès du Mouvement SUN vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques et vers la préservation de son unicité.
- 1.2. Agir pour le Mouvement en qualité d'émissaire de haut niveau, en organisant des actions de plaidoyer sur certaines problématiques en lien avec la stratégie et, sur la scène internationale, en lien avec l'éradication de la malnutrition sous toutes ses formes.

2. Rôle et responsabilités

- 2.1 Surveillance et approbation de haut niveau de l'orientation stratégique du Mouvement par :
 - a) une surveillance des travaux du Comité exécutif et de ceux de la coordinatrice du Mouvement SUN afin de s'assurer que ce dernier est en passe d'atteindre ses objectifs, et une dispense d'instructions quant aux éventuelles rectifications nécessaires en la matière ; et
 - b) des conseils quant aux moyens pouvant être engagés pour intensifier les efforts visant à réaliser les objectifs du Mouvement et quant aux menaces pouvant entraver cette réalisation (changement climatique ou processus internationaux par exemple).
- 2.2 Organisation d'actions de plaidoyer sur certaines problématiques relatives aux défis rencontrés par le Mouvement SUN risquant de restreindre les capacités de ses membres à réaliser leurs objectifs communs.
- 2.3 Travail de mise en application de l'esprit et des principes du Mouvement SUN et de préservation et de promotion de son unicité.

3. Rattachement et redevabilité

- 3.1 Rattaché au Secrétaire général des Nations Unies à qui il rend directement des comptes quant à la progression vers ses objectifs.
- 3.2 Guide les efforts de la coordinatrice du Mouvement SUN afin de stimuler l'engagement politique envers la nutrition.
- 3.3 Aucun statut juridique ou obligation contraignante. Les membres ne sont en aucun cas responsables d'un point de vue juridique ou fiduciaire pour le Mouvement.

4. Méthodes de travail

- 4.1 Réunion (avec présence physique) une fois par an pour procéder à un examen du rapport d'avancement du Mouvement SUN :
 - a) en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a lieu en septembre à New York ou lors du Rassemblement mondial du Mouvement SUN ;
 - b) seuls les responsables se rendront aux réunions du Groupe principal. Aucune délégation ne sera permise. Un observateur par membre peut être invité.
- 4.2 Le Groupe principal défendra les objectifs et les valeurs du Mouvement. Concernant les problèmes spécifiques ayant un impact sur le Mouvement, il pourra être demandé aux membres du Groupe principal d'engager des actions de plaidoyer ciblées. Il bénéficiera alors du soutien de la coordinatrice et du Secrétariat du Mouvement SUN.
- 4.3 Délégation de certaines responsabilités au Comité exécutif qui sera à l'œuvre plus fréquemment que le Groupe principal et pourra fournir un suivi et un appui plus engagés et opportuns au Mouvement. La description de mission du Comité exécutif indique en détail la nature de ces responsabilités qui lui sont confiées.
- 4.4 La fonction n'implique aucune rémunération mais des fonds seront mis à disposition pour financer certains frais de déplacement. À titre indicatif, les tarifs suivront les règles et procédures du système des Nations Unies.

4. Président du Groupe principal

- 5.1 Nommé par le Secrétaire général des Nations Unies, le président doit s'assurer que le Groupe principal fonctionne conformément à son mandat.
- 5.2 Il se doit d'exploiter au mieux les attributs et les compétences des membres du Groupe principal et d'affecter ces derniers sur des problèmes spécifiques en lien avec les objectifs du Mouvement.
- 5.3 Il s'efforce d'assurer la transparence totale des activités du Groupe principal et de garantir un accès ouvert et régulier à des moyens de communication avec la coordinatrice et le Comité exécutif du Mouvement SUN.
- 5.4 Il est appelé à représenter le Mouvement pour défendre ses objectifs.
- 5.5 Il s'assure que le Secrétaire général des Nations Unies est toujours tenu informé des activités menées par le Groupe principal et le Mouvement SUN dans son ensemble.

6. Processus de nomination des membres du Groupe principal

- 6.1 Nominé par le Secrétaire général des Nations Unies, le Groupe principal est composé de responsables gouvernementaux et issus du secteur privé, de la société civile et du système des Nations Unies. Aucune délégation ne sera permise.
- 6.2 Il exerce sa fonction à la demande du Secrétaire général des Nations Unies pendant deux ans et demi.
- 6.3 Les membres du Mouvement sont invités à nommer des candidats selon un processus qui reste à déterminer.

